Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 376

Artikel: Du Népal à l'Allemagne
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023873

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des sites, etc. — est révélatrice d'un climat nouveau. A moyen et long terme, peu importe en définitive la qualité des moyens utilisés par le journaliste bâlois (inutile de se crisper sur telle bévue ou tel accent démagogique !) : le retentissement croissant de ses entreprises, l'écho de plus en plus profond qu'elles trouvent dans la population laissent croire à un réel changement de sensibilité sur les problèmes soulevés. La réaction du Conseil fédéral, elle, prouve que l'on n'est pas près de répondre efficacement à ce changement de cap dans l'opinion.

Des rouages usés

D'ores et déjà, certains rouages de notre système politique et institutionnel semblent remis en cause. C'est par exemple le contrôle parlementaire ou les pouvoirs de décision locaux. On fait appel au premier lorsqu'il s'agit de coiffer par un pouvoir plus lointain des autorités, certes directement concernées, mais manifestement engluées dans les conflits d'intérêts locaux; inversement pourtant, on galvaude cet arbitre dégagé des contingences, en faisant valoir qu'il n'est pas assez près des réalités, et que son intervention court-circuite les décisions des personnes touchées au premier chef (voir par exemple les polémiques soulevées par l'implantation d'installations nucléaires). L'impasse est évidente. Certains problèmes, et ceux révélés par les campagnes de Franz Weber sont de ceux-là, ne semblent pas pouvoir être résolus à travers les canaux de notre démocratie classique.

Sortir du plébiscite

Progresser, dans cette perspective, c'est sortir en tout cas du processus plébiscitaire qui caractérise la plupart des choix soumis au peuple suisse. Manifestement, devant la complexité des décisions à prendre, cette façon de proposer constamment le « tout ou rien » (« oui » ou « non » à un seul projet) au citoyen, est inadaptée. Parvenir à l'âge adulte de la démocratie, c'est entrer dans une ère des choix multiples, où chaque solution serait envisagée dans un contexte plus général : se prononcer sur un réseau d'autoroutes, c'est par exemple aussi envisager des priorités d'ordre écologique ou de politique des transports. Au nœud de tout cela, l'élaboration en commun d'une planification alternative.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Du Népal à l'Allemagne

Voici quatre mois (DP 362, 20 mai 1976), j'ai publié un article dont quelques paragraphes étaient consacrée au *Népal,* pays où les droits de l'homme ne semblent pas nécessairement mieux respectés qu'ailleurs...

A ce sujet, un lecteur de Dombresson, M. Zoller, a bien voulu donner à DP toute une série de précisions, qui vont malheureusement à peu près dans le même sens. J'en transcris ici quelques-unes :

« Ayant eu le privilège de vivre plusieurs années au Népal et la possibilité de côtoyer à mainte reprise de hauts dirigeants, dont un certain nombre ont étudié en Suisse, permettez-moi de vous apporter les rectifications suivantes :

1. La drogue : son commerce a été officiellement interdit en 1973 sur des pressions occidentales. (...)

3. Le parlement est unicaméral et composé de 125 membres, dont 90 élus au second degré par les Assemblées régionales; 16 sont désignés par le roi; 4 représentants des agriculteurs, 4 représentants de la jeunesse, 4 représentent les universitaires (graduates); 3 les organisations féminines, 2 la classe ouvrière et 2 les anciens combattants (les fameux Gurkhas qui combattirent aux côtés des Indiens et des Anglais...)

4. Le système judiciaire est parfaitement antidémocratique : dès qu'un juge se fait remarquer, il est écarté, les jugements sont cassés, les affaires en cours supendues ou liquidées par le roi. (...)

6. L'enseignement public est d'un niveau insatisfaisant et le privé trop cher. (...)

8. J'ai vu des prisonniers enchaînés des mains et des pieds.

9. Souvent « un prisonnier a tenté de s'enfuir » est-il écrit dans le « Rising Nepal » (organe du gouvernement). En fait, chacun sait que pendant le transport, on l'a fusillé dans la nature. (...)

11. Le Premier ministre n'est pas indépendant, mais parfaitement exécuteur des prescriptions royales.

Vishnou et le chef de la police

12. Le souverain, incarnation du Dieu Vishnou au Népal, est assisté par un frère, chef suprême de la Police. (...)

14. M. Bisweswar Prasad Koirala fut le premier Premier ministre élu démocratiquement. Emprisonné par l'ancien roi, il dirige actuellement l'opposition népalaise avec le Parti du « Nepali Congress », soutenu ouvertement par le Parti socialiste indien et le gouvernement de Mme Gandhi. »

Léger mieux

Toutefois, ces derniers temps, peut-être les choses vont-elles mieux : « En février 1976, écrit encore M. Zoller, nous avons appris par Amnesty International que sept des prisonniers adoptés par A.I. ou faisant l'objet d'une enquête, dont un membre de la section népalaise d'A.I., figuraient au nombre des 27 prisonniers politiques bénéficiaires d'une amnistie décrétée par le roi du Népal, Birendra Bir Bikram Sha Dev, le 29 décembre 1975. Cette amnistie, accordée à l'occasion du 31e anniversaire du roi, s'étendit au total à 250 prisonniers. (...) Le Secrétaire général d'Amnesty International a félicité le roi le 31 décembre 1975 pour ces libérations... »

Le lecteur voudra bien excuser les coupures : pas mal de pays qui semblent plus inquiétants que le Népal — et je dirais peut-être même l'Allemagne fédérale...

J. C.